Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250604-DEL2025_123-DE

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre juin à dix-neuf heures trente-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le dix-neuf mai pour les notes de synthèse du n°088 au n°105 et le vingt-huit mai pour les notes de synthèse du n°106 au n°126 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Mesdames Nadine CHAMBEL, Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Monsieur Michel STROPIANO à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Monsieur Rémi BOUTROIS
Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Monsieur Lionel CANON

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'inscrire six notes de synthèses motivées par un caractère d'urgence justifié au vu de l'erreur matérielle contenue au sein de l'envoi complémentaire du 28 mai 2025. En effet, si la convocation était bien conforme, seule une partie du dossier a été transmise électroniquement. Elles prendront le libellé « Ajout d'une délibération supplémentaire » pour les numéros 106, 107, 108, 109, 110 et 111 et porteront sur les sujets suivants qui seront présentés en cours de séance : « Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget principal » n°112 ; « Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget régie de l'Office de tourisme » n°113 ; « Modification de l'autorisation de programme – Restauration des chapelles – Tranche 2 – Budget principal » n°114 ; « Maisons Rosset – Actualisation de l'autorisation de programme – Budget principal » n°115 ; « Travaux de l'ascenseur des Thermes – Modification de l'autorisation de programme » n°116 et « Convention avec Météo-France – Approbation et autorisation de signature » n°117.
Les délibérations n°106, 107, 108, 109, 110 et 111 sont adoptées à l'UNANIMITE.

n°2025/123

COORDINATION GENERALE – DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER
Objet : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAUTELUCE – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Votants : 29

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250604-DEL2025_123-DE

Délibération télétransmise le : 06 juin 2025

Mise en ligne du 10 juin au 10 août 2025

Délibération exécutoire le : 10 juin 2025

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250604-DEL2025_123-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 04 JUIN 2025

N°2025/123

Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAUTELUCE – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES

Rapporteur : Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

Par courrier du 25 avril 2025, la Commune de Hauteluce a notifié le projet de modification simplifiée n°3 de son P.L.U.

Le projet de modification porte sur :

- l'autorisation de changer de destination plusieurs constructions situées en zone agricole
- la suppression de l'indice permettant le changement de destination d'un bâtiment existant
- l'identification d'un chalet d'alpage
- le classement du terrain de camping des Jorets en zone adéquate au vu de l'existant, tout en permettant le changement de destination de la construction utilisée pour l'accueil de la clientèle.

Ces modifications nécessitent de modifier le plan de zonage et le règlement du P.L.U.

ENTENDU l'exposé,

VU le dossier de modification simplifiée n°3 du P.L.U de Hauteluce, consultable au Service Foncier de la Mairie de Saint-Gervais,

SUR PROPOSITION de la Commission d'Urbanisme et Foncier du 22 mai 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'APPORTER** la réponse suivante : les secteurs modifiés n'étant pas limitrophes au territoire de Saint-Gervais, le projet n'appelle aucune remarque particulière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

MAIRIE DE St-GERVAIS-LES-BAINS - 74(Hte-Savoie)

Lionel CANON

Le Maire,

MAIRIE DE St-GERVAIS-LES-BAINS - 74(Hte-Savoie)

Jean-Marc PELLEX